



DSIQ – SERVICE DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

MESURES PRÉVENTIVES SPÉCIFIQUES ERV / URFI - SOINS PALLIATIFS - HÔPITAL

SARM

- Suivre la même procédure que pour les patients au **programme de gériatrie active** (janvier 2012)

ERV – URFI ET SOINS PALLIATIFS

Activités	Précisions
Choix de la chambre – Mise en place des précautions additionnelles	• Chambre privée obligatoire (réserver la salle de bain pour le patient porteur d'ERV). Jamais deux patients porteurs d'ERV dans la même chambre. • Affichage des précautions «contact » pour l'ERV.
Repas	• Repas à la chambre du patient (aucune permission pour aller à la cafétéria).
Visites	• Respect des précautions additionnelles « contact » pour l'ERV pour tous les visiteurs du patient. ○ Hygiène des mains obligatoire à l'entrée et à la sortie de la chambre. ○ Port de la blouse et des gants obligatoire.

ERV – SOINS PALLIATIFS (SEULEMENT)

Activités	Précisions
Circulation	• Le patient doit demeurer dans sa chambre en tout temps.

ERV – URFI (SEULEMENT)

Activités	Précisions
Activités thérapeutiques (physio, ergo, évaluation)	• Participation aux activités thérapeutiques permise dans le but de maximiser l'autonomie du patient. • Hygiène des mains obligatoire pour le patient et le personnel avant de débiter les activités de réadaptation. • Port de la blouse et des gants obligatoire pour le patient et l'intervenant. • Horaire des activités : en fin de programme (nettoyer et désinfecter le matériel ou l'équipement utilisé pour les activités avec des lingettes de peroxyde d'hydrogène 0,5% (Accel TB) à 2 reprises, laisser sécher entre les applications). • Aucun contact du patient porteur n'est permis avec les autres patients.
Circulation	• Marche permise au corridor selon le plan de traitement. En d'autres moments, le patient demeure dans sa chambre. Lors de l'activité, le patient doit être accompagné d'un intervenant en tout temps. Lorsque le patient a un fauteuil roulant, ce dernier doit être nettoyé et désinfecté avec les lingettes de peroxyde d'hydrogène 0,5 % avant de sortir de la chambre. • Aucune circulation à l'extérieur de l'unité, sauf pour les activités extérieures (dehors) dans le cadre du plan d'intervention.

Lorsqu'un patient porteur d'ERV est présent sur l'unité, des dépistages à l'admission des autres patients seront instaurés, ainsi que des dépistages à chaque 7 jours d'hospitalisation pour tous les patients à l'unité de transition (les demandes de dépistages apparaîtront au programme du bénéficiaire dans HELIOS).

Admission des patients à l'unité des soins de transition (lorsqu'aucun patient porteur d'ERV ne séjourne sur l'unité) :

- Si le patient provient de l'externe, les dépistages SARM et ERV doivent être effectués selon le questionnaire d'admission (questionnaire révisé en date du 30 mai 2011) et les précautions additionnelles doivent être mises en place selon les consignes écrites au questionnaire.
- Si le patient provient d'une unité de soins, effectuer le dépistage pour le SARM à son arrivée aux soins de transition. Pour ce qui est du dépistage ERV, respecter les recommandations spécifiques émises par le Service de prévention et contrôle des infections (selon la situation qui prévaut dans l'établissement).
- **Seuls les patients ERV pour l'URFI et Soins palliatifs sont autorisés à demeurer sur l'unité de soins de transition.** Les patients trouvés ERV en gériatrie active devront être transférés à l'unité du 1^{er} EST.